



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DE
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 DECEMBRE 2024

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Délibération DC 2024-164

Lancement marché de maîtrise d'œuvre « Pôle familles »

Date de convocation : 19 décembre 2024	Liste des délibérations affichées le : 24.12.2024		
Nombre de conseillers en exercice : 84	Présents : 16 à l'ouverture de la séance		
Absents et dépôts de pouvoirs : 0	Excusés : 3	Autres absents : 65	Votants : 16

Le conseil communautaire du 19 décembre 2024 n'ayant pas pu se tenir faute de quorum, il a été reporté au 24 décembre 2024. Le quorum n'est pas nécessaire.

Présents : Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Alfred VISMARA (Cailla), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Joseph LLOPIS (Comus), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Yves ANIORT (Granes), Jacques GALY (Lapradelle-Puilaurens), Yves HUGUET (Le Bousquet), Francis SAVY (Mazuby), Jacques MANDRAU (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Michelle MOULARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

Procuration : Néant

Excusés : Jacques MAMET (Chalabre), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Jeanine BOULET (Saint Louis et Parahou), Pierre CASTEL (Quillan)

Absents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Christophe PIQUEMAL (Aunat), Philippe PARRAUD (Axat), Jean-Claude MICHELOU (Axat), Jean Pierre ADROIT (Belcaire), Lucien RIVIÉ (Belfort sur Rebenty), Georges RAMON (Belvis), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Jean Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Éric ASTIER (Corbières), Claire THÉNARD (Courtauly), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espéza), Rose Marie DAROT (Espéza), Julie LE MORVAN (Espéza), Olivier FROMILHAGUE (Espéza), Gaël SAN MARTIN (Espéza), Elvire ANDREWS (Espéza), Patrick CAZAUD (Espéza), François LACROIX (Espezet), Didier PARIS (Fontanès de Sault), Patrick EMERY (Galinagues), Dominique BRUCHET (Gincla), Daniel CALVI (Ginoles), Lydie MUNIER (Joucou), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Honoré GERVAIS (Le Clat), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNÉRY (Nébias), Marie- Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Jean-Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Olivier FERRIER (Puivert), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Sébastien AMOUROUX (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean POLY (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Mohammed EL HABCHI (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Hervé CHAPUT (Rodome), Jean-Pierre ESPOSITO (Roquefeuil), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Julien SADDIER (Sonnac sur l'Hers), Serge BACAVE (Saint Benoît), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Rose-Marie MANAUD (Saint Martin Lys), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette), Thierry COUTEAU (Sainte Colombe sur l'Hers), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers), Sylvie BRINGUIER (Val de Lambron) et Marc RIVALS (Villefort).

Secrétaire de séance : Anthony CHANAUD

Par délibération n° DC 2024-016 du 7 mars 2024, le Conseil de la communauté de la création d'un « pôle familles », et a mandaté le Président pour prosa immobilier privé afin de satisfaire aux besoins en locaux pour accueillir les services enfance et petite enfance, en tout ou partie.

C'est ainsi qu'un terrain à bâtir de 888m² situé à Quillan au lieu-dit Garrigue, près du lac, a été acquis par la collectivité, et que deux autres attenants sont également en cours d'acquisition pour agrandir la surface disponible constructible à 1500m².

Ce projet viserait donc à proposer l'ouverture d'une « Maison des 1000 premiers jours », lieu d'information et d'orientation unique dédié aux (futurs) parents, et adossé à certains services d'accueil du public, tels que :

- Une micro-crèche de 12 places (+2 en capacité maximum) ~180 m² doté d'un espace extérieur sécurisé et dédié au besoin spécifique de ce public.
- Une salle commune répondant aux besoins permanents des temps d'accueil LAEP et RPE et occasionnels des ALSH (~ 50 m² qui nécessite d'avoir une entrée séparée de celle de la micro-crèche),
- Un pôle administratif pour le personnel, les partenaires et les parents (par exemple pour les demandes de solution d'accueil – collectif ou individuel) ; composé de 3 bureaux ~ 15m² chacun.

Il reste important que ce projet puisse être réfléchi également sur une vision à plus long terme pour y accueillir d'éventuels services supplémentaires.

Afin de pouvoir disposer d'un préprogramme de construction détaillé pour le chiffrage du projet et le dépôt des demandes de subvention, il est proposé au Conseil de procéder à la publication d'un appel à la concurrence pour la maîtrise d'œuvre du projet dans les conditions suivantes :

Prestations de Maîtrise d'œuvre demandées par le marché à venir :

- Tranche ferme : Rédaction du préprogramme, de l'étude des besoins aux études d'Avant-projet sommaire (APS) et estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux.
- Tranche conditionnelle (sous réserve d'obtention des financements) : Rédaction des prescriptions techniques pour l'exécution des travaux et suivi du chantier, soit des études d'Avant-projet définitif à la réception des travaux.

Procédure : Marché à procédure adaptée avec remise de prestations d'intention architecturale

A l'inverse des concours sur esquisse en procédure formalisée, les prestations demandées en MAPA ne peuvent conduire à démarrer l'exécution du marché pendant la consultation. Il s'agirait ici de solliciter de la part des candidats sélectionnés une prestation matérielle indemnizable de maîtrise d'œuvre, en correspondance avec la notion d'"intention" ayant pour vocation de compléter l'offre technique et économique.

Avantage de la procédure : Commencer à mobiliser des éléments objectifs (matériaux, ambiances, usages, etc..) dans le cadre d'un rapprochement des modes de pensées et des sensibilités susceptible de faire apparaître et tester le degré de confiance avec une maîtrise d'œuvre, au profit du projet et de la maîtrise de la dépense publique.

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Considérant l'intérêt représenté par l'organisation d'une consultation avec production d'intentions architecturales pour le futur Pôle familles des Pyrénées audoises,

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	15	Suffrages exprimés	15
Retraits avant vote	0	Pour	15
Abstentions	0	Contre	0

DECIDE :

- **Article 1** : LANCE une procédure de mise en concurrence avec production d'intentions architecturales pour la maîtrise d'œuvre du futur Pôle familles des Pyrénées audoises,

- **Article 2** : FIXE le nombre maximal de lauréats admis à présenter une offre dans le cadre de la consultation à 3 à l'issue de la phase « candidature ».
Montant de l'indemnisation des prestations d'intention architecturale : 2 000 € HT par candidat.

- **Article 3** : MANDATE le Président pour arrêter la constitution du jury et l'autorise à signer tous les actes nécessaires à l'élaboration et à la passation du marché.

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 31.12.2024
- ❖ et de sa publication le 31.12.2024